



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (*art.8 – Statuts EPMNL*)

Nombre de membres présents ou représentés : 6

VOTES :

- Pour : 6

- Contre : 0

- Abstentions : 0

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 25 Juin 2019

Décision n°19CA-011

Objet : Nomination du Directeur Général par intérim

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

- VU** la délibération n°11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la création de l'Établissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » (EPMNL)
- VU** la décision de la commission permanente de la Région Grand Est n°19CP-1643 du 14/06/2019
- VU** les statuts de l'Établissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* »
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

ARTICLE 1 : Suite au départ de Monsieur Stéphane LAFAY en date du 31 mai 2019, il convient de nommer un nouveau directeur général pour l'EPMNL.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts de l'Établissement Public de Metz-Nancy-Lorraine, il relève de la compétence de la Région Grand Est de désigner un Directeur Général pour l'Établissement Public Aéroport Metz Nancy Lorraine (EPMNL) qui doit ensuite être nommé par le Conseil d'Administration de l'EPMNL.

ARTICLE 2 : Suite à la désignation par la Région Grand Est de Monsieur Yves LOUBET en tant que Directeur Général par interim de l'EPMNL lors de sa Commission Permanente du 14 juin 2019, et conformément aux statuts de l'EPMNL, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Yves LOUBET en tant que Directeur Général par intérim de l'EPMNL.

ARTICLE 3 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître de tout litige relatif à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général par interim de l'Établissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » est chargé de l'exécution de la présente décision.

LE PRESIDENT

Jean ROTTNER

